

DEPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	16
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	21
	Date de convocation	:	10/12/2012

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 décembre 2012**

--- oOo ---

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET(a procuration pour Mme ROCA), DEHEZ (a procuration pour Mme LEFORT), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS (a procuration pour M. LASSUS), DUCASSE, Mme BERBILLE (a procuration pour Mme DUBUN), Mme ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE (a procuration pour M. DUPOUY), Melle DAVERAT, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mme DEHEZ-BATISTA.

Etaient excusés : M. DUPOUY (a donné procuration à Melle POLESE), Mme DUBUN (a donné procuration à Mme BERBILLE), MM. MARSAN, LASSUS (a donné procuration à M. BATS) Mme ROCA (a donné procuration à M. DE ZANET), MOUCHEBOEUF, LEFORT (a donné procuration à M. DEHEZ).

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance G
Délibération n° 2**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Tableau des effectifs de la Commune

En début d'année 2012, le conseil municipal a procédé à des ajustements au tableau des effectifs de la collectivité. Pour mémoire, on trouve d'une part les postes ouverts, et d'autre part les postes pourvus.

Or, il convient d'apporter quelques modifications :

Services techniques :

Deux agents suivent la préparation au grade d'agent de maîtrise. S'ils viennent à obtenir ce grade sur le début d'année, il faut envisager d'ouvrir les postes en nombre suffisant. Il est proposé deux postes.

Filière Police municipale :

La filière Police Municipale comprend les cadres d'emplois de Garde champêtre et d'agents de police municipale. Or, il convient de compléter le tableau par l'ouverture du poste de brigadier de police municipale, tout en précisant qu'il pourra bénéficier en application des statuts du personnel territorial du régime indemnitaire (indemnité spéciale de fonction dans la limite du taux maximum selon la réglementation en vigueur, de la nouvelle bonification indiciaire, et de l'indemnité d'administration et de technicité). Il est précisé que Mr le Maire en fixera le montant par arrêté en application des pouvoirs qui lui sont délégués.

Service EASA :

La collectivité dispose de trois adjoints d'animation. Or, sur l'année 2013, un des agents a souhaité présenter le concours. Aussi, il est proposé de créer un poste si cet agent obtient le concours. Il est proposé un poste.

Aussi, il est proposé à notre assemblée d'ouvrir les postes ci-dessus énumérés, ce qui laissera la possibilité à M. le Maire de procéder aux éventuelles nominations, en application des pouvoirs propres qui lui sont conférés, et de procéder par arrêté.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à ouvrir les postes ci-dessus énumérés.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

F. BROQUÈRES